



DÉVELOPPEMENT

PARTENARIAT CIMI-SIDAMO DANS LE DOMAINE DE L'USINAGE

L'usinage regroupe sous un même terme les différentes étapes de fabrication d'une pièce mécanique. Cette technique de transformation, la plus répandue dans l'industrie métallurgique, est basée sur un principe d'enlèvement de matière par un outil coupant.



Combiné Sidamo.

Différents procédés sont utilisés selon la forme de la découpe à réaliser. Le plus courant reste le perçage qui consiste à faire un trou dans la matière à l'aide d'un outil de coupe en rotation. Les deux autres procédés majeurs sont le fraisage particulièrement adapté à l'usinage de pièces prismatiques (ce procédé combine rotation de l'outil de coupe et avancée de la pièce à usiner), et le tournage utilisé pour la fabrication de pièces de forme cylindrique et/ou conique (combinaison de la rotation de la pièce à usiner et déplacement de l'outil coupant).

Les progrès de la numérisation ont permis de développer des machines d'usinage programmables de plus en plus complexes et performantes, on les retrouve aujourd'hui dans tous les ateliers de production mécanique.

Néanmoins, pour des opérations de prototypage, de fabrication de très petite série, de reprise ou de réparation, les machines conventionnelles

(à commande manuelle) proposent une alternative intéressante pour leur simplicité et rapidité de mise en œuvre, leur flexibilité et leur coût d'achat et d'entretien.

Malheureusement, les sociétés éprouvent de plus en plus de difficultés à recruter des techniciens possédant ce savoir-faire. Fort de ce constat, le CIMI, organisme reconnu au niveau national pour la qualité de ses formations destinées aux personnels des services production et maintenance des entreprises, a décidé de constituer un plateau technique dédié à l'usinage et de proposer de nouvelles formations à la pratique de l'usinage conventionnel.

Le CIMI s'est équipé de différentes machines représentatives de celles trouvées dans les ateliers et adaptées aux exigences d'un environnement de centre de formation. C'est dans ce cadre que le CIMI s'est rapproché de la société SIDAMO spécialisée dans la commercialisation de ce type d'équipements, et qu'une convention de partenariat a été signée entre les deux entités le 10 décembre dernier.

► <http://www.sidamo.fr> ou www.cimi.fr



ADERIM
TRAVAIL TEMPORAIRE
CDD - CDI
des Agences pour mieux vous servir
02 54 58 80 07



**Le ministère de l'Education Nationale,
de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche vient d'accorder
au CIMI**

**le renouvellement du label CDT
dans le périmètre des Systèmes
automatisés, de la Robotique
et de la Maîtrise des énergies.**

Ce label est une reconnaissance
de l'implication du Cimi
et de sa capacité à apporter
un soutien aux entreprises régionales
dans ces technologies.

Pour tous renseignements :